

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 5

Artikel: Les examens de recrues de 1875
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Les examens de recrues de 1875.* — *Sept semaines à Lucerne (Suite).*
— *Partie pratique : Comptabilité élémentaire.* — *Bibliographies.* — *Correspondances.*
— *Chronique.* — *Annonces.*

LES EXAMENS DE RECRUES DE 1875.

Le patriotisme des instituteurs fribourgeois s'est sans doute ému en prenant connaissance du rang peu honorable que le canton de Fribourg occupe parmi les Etats confédérés dans le tableau des examens de recrues. Nos journaux leur ont appris ces tristes résultats. Il serait donc superflu de les reproduire dans le *Bulletin*.

Au lieu de nous apitoyer sur ce fâcheux insuccès, au lieu de nous livrer à d'inutiles récriminations en suspectant l'impartialité des examinateurs fédéraux, en nous abandonnant à d'oiseuses discussions sur le partage des responsabilités et sur la part plus ou moins large qui en revient au corps enseignant, recherchons plutôt, en toute sincérité, les causes du mal et les remèdes à y apporter.

Les causes de cet échec sont nombreuses et de diverse nature. Mais passons sur celles qui sont inhérentes à la situation, aux mœurs, à la vie agricole et pastorale de notre canton. Nous signalerons en premier lieu l'étourderie et le mauvais vouloir de plusieurs jeunes gens qui ne prirent point cet examen au sérieux. Que désormais on les rende bien attentifs sur les conséquences de ces épreuves pour l'honneur du canton. Un avertissement préalable suffira, nous n'en doutons pas, pour changer ces dispositions.

Mais ce qui a contribué le plus à nous mériter la place qui nous est assignée, c'est incontestablement le manque total de préparation à ces examens. Quel compte a-t-on tenu de la circulaire que la Direction de l'instruction publique a adressée à cet effet ? Quels sont les instituteurs, les autorités locales, les préfets qui ont pris les noms des recrutables de leur circonscription respective, en temps utile, pour les préparer, pour les engager, les obliger même, s'il le fallait, à fréquenter les écoles de perfectionnement ? Quelques simples répétitions sur le programme de ces examens n'en auraient-elles pas modifié profondément les résultats ?

Comme l'on cherche à faire rejaillir l'odieux de pareils échecs sur le corps enseignant primaire, il faut que désormais tous les instituteurs s'en occupent avec activité en ouvrant partout des écoles de perfectionnement, en y appelant surtout les futures recrues et en réclamant le concours de l'autorité, si nos conscrits refusaient d'assister aux leçons. Dans l'enseignement à donner on peut se borner au programme que l'autorité fédérale a tracé et que nous reproduirons plus bas. Mais ces classes de perfectionnement doivent être sérieuses. Qu'on ne les considère plus comme un amusement, comme un moyen de passer agréablement une soirée loin du regard de ses parents. Si chaque instituteur apporte ainsi sa part de dévouement, le canton de Fribourg peut être sûr de reconquérir bientôt la place qui lui revient.

Les derniers examens doivent nous servir de leçon. Que chacun sache en faire son profit. Sans vouloir me livrer à d'inutiles critiques, je poserai une question, une seule : Si chaque membre du corps enseignant avait accompli jusqu'ici sa tâche avec le savoir et le zèle que réclament la nature et l'importance de ses fonctions, si l'on avait eu soin de préparer toujours ses leçons, comme c'est un devoir, si l'on cherchait à répandre plus d'intérêt, de vie et d'entrain dans son enseignement, si, en dehors des classes, on se livrait à l'étude et non pas exclusivement à des préoccupations matérielles, je le demande, aurions-nous à déplorer les fâcheux résultats de nos examens de 1875 ? Je le sais, ces résultats ne dépendent pas seulement des efforts des maîtres, mais qui oserait nier que le corps enseignant a sa large part dans l'échec qui nous alarme ? Ce n'est qu'avec le concours de chacun que l'on peut assurer pour l'avenir le succès de ces importantes épreuves.

Voici le programme des examens des recrues avec les notes employées par les experts, tel que le fixe le règlement du Conseil fédéral du 13 avril 1875.

Lecture.

I (première note). Lecture correcte avec bonne accentuation et analyse satisfaisante, au point de vue du contenu et de la forme, des morceaux lus.

II (2^e note). Lecture satisfaisante et réponses correctes aux questions posées sur le contenu des morceaux lus.

III (3^e note). Lecture courante sans se rendre compte du contenu.

IV (4^e note). Manque absolu de lecture courante.

Composition.

I. Petits travaux écrits à peu près corrects au point de vue du contenu et de la forme (orthographe, ponctuation, calligraphie).

II. De même, avec des fautes importantes à l'un ou l'autre de ces points de vue, ou des fautes légères sur tous.

III. Forme et fond faibles.

IV. Néant.

Arithmétique.

I. Habileté dans les quatre règles avec nombres entiers et fractions.

II. Les quatre règles avec nombres entiers.

III. Solution incomplète des problèmes posés.

IV. Pas de résultat positif.

Géographie, Histoire et Constitution de la Suisse.

I. Les points principaux de l'histoire suisse et de la constitution exposés correctement.

II. Réponses correctes aux questions posées sur l'histoire et la géographie.

III. Connaissance de quelques faits et noms propres sur les mêmes sujets.

IV. Néant.

R. H.

